

COMMUNE DE LEYME

CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE

Séance du 03 septembre 2019

à 20h30

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2019

Présents : Mrs Martinez, Tournemine, Landes, Roumégous, Pellat et Erales, Mmes Lafon et Lacam.

Absent(s) : Mmes Soleilhavoup, Lavergne et Vigneron, M. Mamoul

Pouvoir(s) : M. Mamoul pour M. Tournemine, Mme Soleilhavoup pour M. Martinez

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du précédent compte rendu

Erreur dans le compte rendu du 11/06/2019, dans l'intitulé concernant le village vacances, il ne s'agit pas d'une location à titre gratuit mais bien d'une location saisonnière de 90 jours au prix de 600€.

• Approbation du précédent compte-rendu

1. Tarifs cantine, eau et assainissement, vente en gros, vente d'herbe, participation aux frais de scolarité

Tarifs du restaurant scolaire (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les tarifs des repas du restaurant scolaire, ils restent fixés de la manière suivante pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 :

| | | |
|-------------------|----------------------|---------------|
| <i>Un enfant:</i> | <i>prix du repas</i> | <i>3,75 €</i> |
|-------------------|----------------------|---------------|

| | | |
|---|-----------------------|---------------|
| <i>Deux enfants et plus scolarisés à Leyme ou présents à l'accueil de loisirs</i> | <i>prix du repas:</i> | <i>3.45 €</i> |
|---|-----------------------|---------------|

| | | |
|---------------|------------------------|--------------|
| <i>Adulte</i> | <i>prix du repas :</i> | <i>6.20€</i> |
|---------------|------------------------|--------------|

Tarifs de l'eau et de l'assainissement (facturation 2020)

EAU décision d'augmentation de 2% (arrondi) soit :

LOCATION MENSUELLE DES COMPTEURS

| | |
|-------------------------------------|---------|
| Compteur domestique DN 15 et DN 20: | 6.00 € |
| Compteur agricole DN 15 et DN 20: | 3.95 € |
| Compteur DN 25 et DN 30: | 9.65 € |
| Compteur DN 40 et DN 50: | 14.40 € |
| Compteur DN 60 et DN 65 : | 17.85 € |
| Compteur DN 80 et DN 100 : | 20.40 € |

CONSOMMATION EAU 1.09 € le m³

VENTE EN GROS EAU pas d'augmentation : 0.92€ le m³

ASSAINISSEMENT :augmentation de 2% soit : 1.52€ le m³

Ne remet pas en cause tarifs applicables après mise en service de la station épuration

Tarif de la vente d'herbe et location d'une parcelle à l'ICM (2020)

Pas d'augmentation : 124€/ha

Participation aux frais de fonctionnement des écoles(2019/2020)

Décision d'augmentation de 2% soit :

- **644,00 €** la participation pour un enfant d'une commune voisine scolarisé à l'école maternelle.
- **413,00 €** la participation pour un enfant d'une commune voisine scolarisé à l'école primaire.

2. Achat ruine Viguié route de Molières

Le Maire,

Rappelle au Conseil le projet d'achat du bâtiment appartenant à Sébastien et Fabrice Viguié route de Molières (parcelle AE 64),

Fait part de leur accord pour une vente au prix de 7000.00€,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide l'acquisition du bâtiment situé sur la parcelle AE 64 pour un montant de 7000.00€,

Charge le Maire de signer l'acte d'achat et de toutes les formalités afférentes,

3. Aide sociale : achat de timbres fiscaux pour famille Syrienne

Le Maire,
Informe le Conseil Municipal d'une demande d'aides financières de l'Association Ségala Limargue au profit de la famille ALMASRI pour financer l'achat de timbres fiscaux pour des titres de séjour,
Précise que le montant des timbres est de 557€,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Accepte le versement d'une aide financière à hauteur de 557 € pour l'achat de trois timbres fiscaux au profit de la famille Almasri.

4. Demande de branchement AEP aux Fraux

Le Maire,
Fait part au Conseil de la demande de raccordement au réseau AEP des Fraux présentée par M Soleilhavoup,
Propose la réalisation d'un branchement à partir d'une vidange,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Accepte la réalisation de ce branchement à partir de la vidange,
Dit qu'il sera fait application des tarifs branchement édictés par la délibération n°2015/09/28-05,

5. Achat des terrains des captages : M Tillet

Monsieur le Maire,
Rappelle que par délibération N°2017/10/17-07, le Conseil Municipal a voté les indemnités d'achat des parcelles concernées par les périmètres de protection immédiats,
Précise au Conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération par propriétaire concerné,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Conformément à la délibération n°2017/10/17-07,
Décide l'acquisition des parcelles appartenant à M Tillet Marc :
AB 508 et 509 (issues ex AB 75), d'une superficie de 73m2 et 374 m2
AB 511 (issue ex AB 439) d'une superficie de 547 m2

Pour un montant total de 708.00€,
Charge le Maire de signer l'acte d'achat et de toutes les formalités afférentes,

6. Achat des terrains des captages : M Vérove

Monsieur le Maire,

Rappelle que par délibération N°2017/10/17-07, le Conseil Municipal a voté les indemnités d'achat des parcelles concernées par les périmètres de protection immédiats,
Précise au Conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération par propriétaire concerné,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Conformément à la délibération n°2017/10/17-07,

Décide l'acquisition des parcelles appartenant à M Vérove Philippe et à Mme Chirez Marion:

AB 500 et 501 (issues ex AB 87), d'une superficie de 654 m2 et 332 m2

AB 498 (issue ex AB 71) d'une superficie de 217 m2

Pour un montant total de 860.00€,

Charge le Maire de signer l'acte d'achat et de toutes les formalités afférentes,

7. Achat des terrains des captages : Indivision Landes

Monsieur le Maire,

Rappelle que par délibération n°2017/10/17-07, et n°2018/06/11-08, le Conseil Municipal a voté les indemnités d'achat des parcelles concernées par les périmètres de protection immédiats,

Précise au Conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération par propriétaire concerné,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Conformément aux délibérations n°2017/10/17-07 et n°2018/06/11-08,

Décide l'acquisition des parcelles appartenant à l'indivision Landes Serge, Régine, Marie et Jeanne:

AB 485 (issue ex AB 141), d'une superficie de 10m2

AB 494 (issue ex AB 269) d'une superficie de 29 m2

AB 490 (issue ex AB 267), d'une superficie de 1095 m2

Pour un montant total de 812.20€,

Décide la cession des parcelles appartenant à la Commune au profit de l'indivision Landes Serge, Régine, Marie et Jeanne:

AB 495 (issue ex AB 270), d'une superficie de 568 m2

AB 491 (issue ex AB 268) d'une superficie de 560 m2

Pour un montant total de 800.88€,

Par conséquent la Commune devra verser une soulte à l'indivision Landes de 11.32€

Charge le Maire de signer les actes d'achat et de vente, de payer tous les frais afférents à l'acquisition et à la cession et de toutes les formalités afférentes,

8. Achat des terrains des captages : Succession Ayroles

Monsieur le Maire,

Rappelle que par délibération N°2017/10/17-07, le Conseil Municipal a voté les indemnités d'achat des parcelles concernées par les périmètres de protection immédiats,
Précise au Conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération par propriétaire concerné,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Conformément à la délibération n°2017/10/17-07,

Décide l'acquisition des parcelles appartenant à la succession Ayroles Robert :

AC 595 (issues ex AC 536), d'une superficie de 571 m2 (et non pas 570 m2 suite à modification demandée par le cadastre),

Pour un montant total de 408.00€,

Charge le Maire de signer l'acte d'achat et de toutes les formalités afférentes,

9. Achat des terrains des captages : M Cayrol

Monsieur le Maire,

Rappelle que par délibération N°2017/10/17-07, le Conseil Municipal a voté les indemnités d'achat des parcelles concernées par les périmètres de protection immédiats,
Précise au Conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération par propriétaire concerné,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Conformément à la délibération n°2017/10/17-07,

Décide l'acquisition de la parcelle AC 336 appartenant à M Cayrol Pierre, d'une superficie de 1962m2 au prix de 704.00€

Charge le Maire de signer l'acte d'achat et de toutes les formalités afférentes,

10. Chorale du 02/08/19 : prise en charge des frais SACEM

Le Maire,

Rappelle qu'un concert a été donné par une chorale bénévole le 02 août 2019,
Propose de prendre en charge les frais SACEM pour un montant de 46.34 euros,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de prendre en charge les frais SACEM du concert gratuit du 02/08/2019.

11. Demande de subvention à la Région pour le tennis

Le Maire,

Rappelle au Conseil la délibération n° 2018/10/16-03, relative à la réfection du terrain de tennis dont le montant s'élève à 22 644.00€ HT,

Propose de solliciter une aide financière de la Région au titre du FRI, d'arrêter le plan de financement suivant:

| | |
|------------------|-----------------|
| DETR (30%): | 6 793.20 |
| Région (30%) | 6 793.20 |
| Autofinancement: | <u>9 057.60</u> |
| Total HT | 22 644.00€ |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Arrête le plan de financement comme proposé ci-dessus,

Charge le Maire de solliciter la Région pour obtenir une subvention au titre du FRI,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire y compris les pièces de règlement.

12. Achat d'un ordinateur pour l'école

Le Maire,

Informe le Conseil Municipal de la demande de l'école d'acheter deux ordinateurs portables,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide d'acheter un ordinateur portable moyennant un coût maximum de 1000.00€,

Charge le Maire des démarches afférentes.

Questions diverses